

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 96-2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix
Réfection des collecteurs

Date proposée pour la séance de la Commission :

Jeudi 28 avril 2016, à 19h.00

A la Salle de Municipalité

**Lors de la même séance, la Commission étudiera
aussi les préavis Nos 97-2016 et 98-2016**

11 avril 2016

P R E A V I S N° 96-2016

Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix - Réfection des collecteurs

Renens, le 11 avril 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la réalisation de la mise en séparatif d'un secteur de l'avenue du 24-Janvier, compris entre le chemin du Sécheron et la rue de la Paix, ainsi que le Sentier de la Gare.

Les travaux de mise en séparatif des collecteurs communaux prévus dans ce secteur permettront de demander la mise en séparatif des bâtiments locatifs situés de part et d'autre de ces futurs travaux. D'autres synergies seront également réalisées, telles que la pose de tubes pour le Service Intercommunal de l'Electricité (SIE) ou d'autres interventions sur les conduites de gaz ou d'eau potable.

Ces travaux sont prévus dans le concept et avant-projet du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et font partie des mesures de mise en séparatif du réseau communal.

La Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux), ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995, qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

Table des matières

1. Historique	2
2. Buts du projet	2
3. Descriptif du projet	2
4. Devis général des travaux.....	3
5. Planning.....	3
6. Incidences financières	4
6.1. Dépenses déjà engagées	4
6.2. Dépenses d'investissement	4
6.3. Plan des investissements	4
6.4. Coût du capital	4
6.5. Comptes de fonctionnement	4
7. Conclusions	5

1. Historique

Les secteurs de l'avenue du 24-Janvier compris entre la rue du Sécheron et la rue de la Paix ainsi que le Sentier de la Gare sont actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. En cas d'orages notamment, ce processus surcharge le système.

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements connus du réseau communal. Les collecteurs unitaires existants datent des années 1930 et 1958.

Le bureau d'ingénieurs, mandaté après un appel d'offres qui a eu lieu en juin 2015, est chargé de l'étude et du suivi de la réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, objets de ce préavis.

2. Buts du projet

Afin de réaliser le système séparatif de ce secteur de rues, des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires doivent être construits. En ce qui concerne les collecteurs unitaires existants, ils seront réhabilités par un système de gainage du collecteur pour devenir de nouveaux collecteurs d'eaux claires.

La réalisation de ces travaux permettra la mise en conformité du système séparatif communal et des propriétés privées telles que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation des eaux.

Chaque propriétaire riverain dont la propriété ne serait pas déjà raccordée au système séparatif sera contacté dans le cadre de ces travaux de manière à ce qu'il se détermine sur l'opportunité d'effectuer la mise en conformité à la suite des ouvrages communaux ou dans le délai de deux ans imparti dès la réalisation des collecteurs.

Les travaux dans ce secteur permettront, à court terme, de réaménager la rue suite à la réalisation des bâtiments du plan de quartier La Croisée.

3. Descriptif du projet

- Les fouilles en tranchée auront une profondeur allant jusqu'à 3.50 m' pour une longueur de 185 m' environ.
- Le collecteur d'eaux usées sera composé de tuyaux PVC de \varnothing 250 à 300 mm sur une longueur d'environ 50 m', l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC de \varnothing 250 à 300 mm sur une longueur d'environ 135 m', l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Des chambres de visite seront créées au droit des changements de pente, de diamètre ou de direction des collecteurs.
- Un forage dirigé sera réalisé en parallèle des escaliers du Sentier de la Gare afin d'éviter une fouille pour le collecteur d'eaux claires.

- Le gainage des collecteurs existants permettra le maintien de ces derniers. Ils seront donc réhabilités et utilisés pour les eaux claires
- Le remplacement complet des 21 socles de candélabres de l'avenue du 24-Janvier seront pris dans le cadre du préavis n° 67-2015 - Demande de crédit pour l'assainissement des luminaires à lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public.
- Afin de n'intervenir qu'une fois dans le secteur, certains gestionnaires de réseaux multi-fluides procéderont également à des interventions ponctuelles, à leur charge.

4. Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées après contrôle de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 29 février 2016 au Centre Technique Communal.

Travaux

• Génie civil	CHF	400'000.-
• Forage dirigé	CHF	40'000.-
• Curage et contrôle TV des collecteurs à réhabiliter	CHF	11'500.-
• Gainage des collecteurs (4 tronçons)	CHF	130'000.-

Honoraires

• Honoraires d'ingénieurs (étude)	CHF	21'000.-
• Honoraires d'ingénieurs (réalisation)	CHF	38'000.-

Divers

• Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	<u>65'000.-</u>
Sous-total HT	CHF	705'500.-
TVA 8 % (arrondi)	CHF	<u>56'500.-</u>

Montant total des travaux TTC **CHF 762'000.-**
=====

Comme mentionné, le montant des travaux pour le remplacement complet des 21 candélabres de l'avenue du 24-Janvier sera financé dans le cadre du préavis n° 67-2015 du 20 avril 2015, compte d'investissement du patrimoine administratif n° 3810.5010.133 "Eclairage public – mise en conformité".

5. Planning

La construction de ces collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications. Les travaux commenceront début juin 2016, pour une durée d'environ cinq mois.

6. Incidences financières

6.1. Dépenses déjà engagées

A ce jour, des dépenses pour des frais d'études (mandats d'ingénieurs) ont déjà été engagées pour un montant total de CHF 21'725.15 TTC. Ces dépenses font partie intégrante du total des coûts figurant sous la rubrique "Devis général des travaux".

Ces montants ont été financés dans le cadre du préavis n° 1, point 4 *"Le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas"*. Ils ont été enregistrés dans le compte d'attente d'investissement n° 3861.5010.164 (compte de bilan n° 9140.164) "Préavis 1/ "24-Janvier – Réfection collecteurs"

6.2. Dépenses d'investissement

Comme décrit au chapitre "Devis général des travaux", le montant des travaux pour la construction et la réhabilitation de collecteurs d'EU et EC dans le secteur de l'avenue du 24-Janvier compris entre le chemin du Sécheron et la rue de la Paix se monte à CHF 762'000.- TTC.

6.3. Plan des investissements

Le montant relatif à la construction de collecteurs d'EU et EC dans le secteur de l'avenue du 24-Janvier compris entre le chemin du Sécheron et la rue de la Paix figure au plan des investissements (2015-2019 - 2020-2024), adopté par la Municipalité le 9 octobre 2015, comme suit : Section 3861 Réseau égouts et épuration, "24-Janvier – Réfection collecteurs": CHF 2'000'000.-, n° 3861.5010.164.

Le PGEE prévoyait de remplacer le collecteur unitaire existant pour les EC, mais un contrôle TV avant appel d'offres, en novembre 2015, a démontré qu'il pouvait être maintenu en le gainant. De plus, un travail d'optimisation a été mené afin de minimiser les coûts.

Les montants estimés dans le PGEE prenaient en compte également la traversée de la parcelle "La Croisée" avec deux collecteurs, ceux-ci ont été financés par le propriétaire des nouveaux bâtiments. Ces modifications induisent donc une forte diminution par rapport au plan des investissements.

6.4. Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

6.5. Comptes de fonctionnement

La construction de collecteurs d'eaux usées et la réhabilitation de collecteurs d'eaux claires dans le secteur de l'avenue du 24-Janvier compris entre le chemin du Sécheron et la rue de la Paix, n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

7. Conclusions

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau des canalisations communales, dans le cadre fixé par le PGEE.

Dès lors, la Municipalité estime que ces travaux sont indispensables à l'assainissement du réseau d'épuration, garant de l'état sanitaire des cours d'eau et du lac dans lesquels les conduites se déversent.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 96-2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à la Municipalité un crédit de CHF 762'000.- TTC pour la réalisation des travaux de pose et de réhabilitation de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur de l'avenue du 24-Janvier compris entre le chemin du Sécheron et la rue de la Paix.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte n° 3861.5010.164 "24-Janvier – Réfection collecteurs".

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

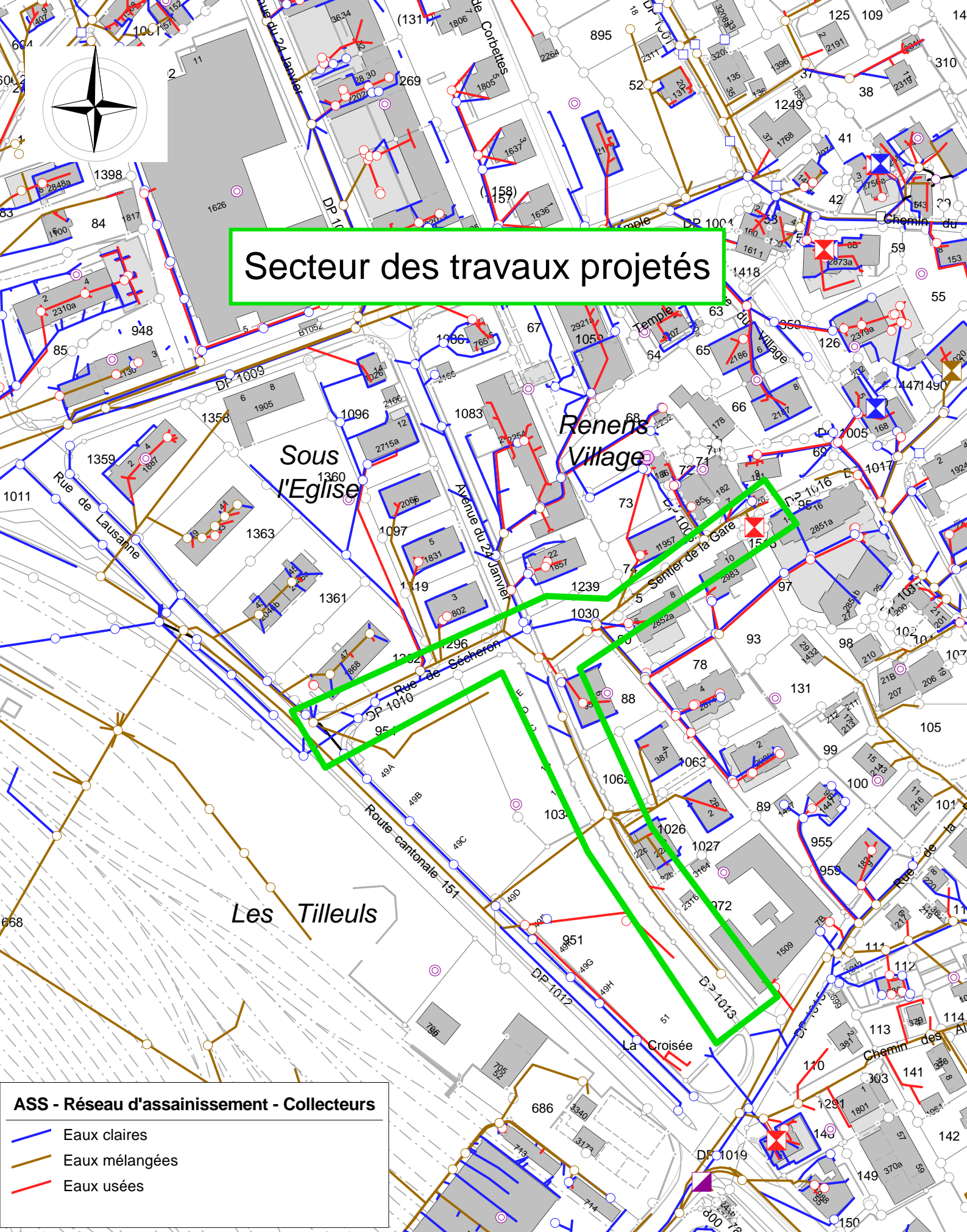
Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Annexe : 1 plan de situation et profil en long

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément



Secteur des travaux projetés

ASS - Réseau d'assainissement - Collecteurs

- Eaux claires
- Eaux mélangées
- Eaux usées

24-Janvier - réfection collecteurs

date	dessinateur	modifié le	format	plan n°	échelle
07.03.2016	CC	07/03/2016	A4		1/2'000

établi sur la base des données cadastrales

